

M. le duc de Nemours, M. le duc d'Alençon et tous les membres de leur famille qui sont à Paris assistent à la messe dite à l'église Saint-Honoré, à l'occasion du 23 janvier.

D'autres messes ont été également célébrées ce matin dans plusieurs églises de Paris, notamment à Saint-Germain des Prés et à la Madeleine, dont la foule pieusement recueillie occupait les vastes nefs ; à Notre-Dame-de-Lorette, à Notre-Dame-des-Champs, devant une assistance nombreuse où étaient représentées toutes les classes de la société.

Les chiffonniers

Paris, 21 janvier. Une délegation de six chiffonniers a été reçue, ce matin, à dix heures environ par M. Poubelle. Les délégués ont exposé que l'obligation de réunir les ordures dans un seul récipient rendait leur travail plus long et plus difficile.

Le préfet leur a donné l'assurance qu'en présence de cette légitime réclamation, il serait en sorte de prolonger le temps pendant lequel ils pourront opérer leur travail dans les récipients.

Chez le cardinal-archevêque de Paris

Paris, 21 janvier. Aujourd'hui, à une heure, une délegation du Comité catholique de Paris, de la Société générale d'éducation et d'enseignement et du Comité du diocèse religieux, conduite par M. Chénelong, président de ces comités, a été reçue à l'archevêché par S. Em. le cardinal-archevêque de Paris et par Mgr le coadjuteur.

Le vénéré Cardinal a adressé aux trois Euvres, dans la personne de leurs représentants, les encouragements les plus formels, et leur prodigé les témoignages de l'approbation la plus complète.

L'emprunt de la Ville de Paris 1874

Paris, 21 janvier. Ce matin a eu lieu le tirage des obligations à rembourser de l'emprunt de 1874 fait par la ville de Paris.

Voici les numéros primés : 616,922 — 100,000 francs ; 1,019,634 — 930,163 francs ; 937,667 — 33,234 — 810,968 — 764,381 — 755,890 — 70,369 — 166,091 — 929,679 — 559,040 — 236,352 chacun 10,000 francs.

EXTERIEUR

Le grand chérif de Wazzan naturalisé français.

Tanger, 21 janvier. Le fait que le grand chérif de Wazzan ait demandé pour lui et sa famille la naturalisation française est regardé, dans les cercles diplomatiques de Tanger, comme ayant une grande importance.

Crise ouvrière en Hollande

Amsterdam, 21 janvier. On écrit de Rotterdam au Journal des Débats que le travail traverse en Hollande, comme en France, une crise sérieuse. Le nombre des ouvriers sur le pavé est, à Amsterdam, très-considérable. Le gouvernement, par exception, a dû ouvrir d'office les chantiers de la marine pour occuper 2,000 travailleurs, la plupart près de famille. A Rotterdam, la situation n'est pas meilleure. Une section de la ligue socialiste-démocratique, dans une pétition adressée au Conseil municipal pour s'opposer à l'octroi d'une subvention à l'Opéra allemand, prétend parler au nom de 4,000 ouvriers sans travail, sans pain, réduits à expier dans la misère des fautes qui ne leur sont pas personnelles.

Au Congo

On nous écrit de Landana, 11 décembre 1893 : « M. de Brazza après avoir été jusqu'au delà de Bolobo (station de Stanley qui a été brûlée dernièrement par les noirs environnants) est revenu sur ses pas vers Brazzaville, afin de remonter Makoko sur le trône, ce qui doit être déjà fait. « Cette opération malgré toutes les insinuations, serais, je crois, facile. A chaque instant, nous attendons de nos nouvelles du Poole. « M. Stanley est toujours vers Stanley Faltr avec deux petits vapeurs et une forte colonne de Zanzibari. « Le long de la côte il n'y a rien de nouveau. On s'occupe toujours du traité fait par le commandant Capello, de la Reine du Portugal, avec les noirs de Landana, qui se sont mis sous la protection portugaise de peur de l'occupation française, dont on leur a fait un épouvantail. « M. Leito a été nommé par le gouverneur de Landana, délégué à Landana du gouvernement portugais. « Mais il n'y a absolument rien qui suppose l'occupation ; d'ailleurs, leur façon timide de procéder, leur hésitation semble signifier que leur acte même leur paraît blâmable, ou du moins se leur semble pas devoir être accepté en Europe. « Le courrier prochain vous apportera sans doute des nouvelles plus affirmatives, surtout au sujet de M. de Brazza. »

Elections en Suisse

Berne, 21 janvier. Le vote dans le canton de Vaud pour l'élection d'une Assemblée constituante a eu lieu hier. Les résultats actuellement connus permettent de prévoir l'élection d'environ 130 radicaux et 105 conservateurs.

La santé de la reine Victoria

Londres, 21 janvier. La reine fait de petites promenades. Elle ne peut rester debout que quelques minutes ; mais sa santé n'est pas autrement atteinte.

Terrible incendie à Londres

Londres, 21 janvier. Hier, à six heures du soir, un incendie a éclaté dans le bâtiment du Lubby's music-hall, à Londres. Le bâtiment a été complètement détruit. Les pertes s'élevaient à un million de francs environ.

Les témoins

New-York, 21 janvier. Le factonnaire de la postière a été attaqué hier soir par trois hommes armés qui ont essayé de le désarmer.

La situation dans l'Uruguay

Buenos-Ayres, en date d'hier. Une dépêche de Buenos-Ayres, en date d'hier, annonce que la situation politique est assez tendue dans l'Uruguay.

Le ministre de la guerre a donné sa démission pour poser sa candidature à la présidence de la République. Il est soutenu par le parti militaire. Cette question menace de devenir grave.

Situation météorologique

L'air des fortes pressions persiste toujours au sud-ouest et à l'est de l'Europe, elle s'avance jusqu'en Autriche (Vienna 774 m/m) le maximum est près de Rochefort (780 m/m).

Sur le nord de l'Europe, une baisse barométrique a lieu, ce matin, en Scandinavie, elle atteint 16 m/m à Harnonand et se propage à travers l'Autriche jusqu'à la Méditerranée. Des mauvais temps d'ouest règnent sur la Baltique.

La température s'est élevée rapidement en Russie, elle monte en Italie et vers le Pas-de-Calais.

En France, une zone relativement froide s'étendait, ce matin, sur le Centre et l'Est ; le thermomètre marquait : 3° à Clermont, Belfort, 1° à Paris, Rochefort, 8° à Brest et à Monaco. Le temps va rester brumeux et la température toujours un peu basse.

A Paris, le temps est redevenu doux et humide.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

COMMISSIONS MUNICIPALES. — Le 1er et 2e commissions sont invitées à se rendre à la Mairie, le Jeudi 24 janvier, à dix heures du matin, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Projet de construction d'un mesurage public place Notre-Dame. Crédit demandé 5,000 fr. — 2° Exploitation des terrains du jardin St Martin. — 3° Ouverture d'une rue, proposition de MM. Skane et Devallée. — 4° Pétition d'un groupe d'habitants de Roubaix tendant à obtenir la mise en état de viabilité du boulevard de Cambrai. — 5° Achat de plaques de rues, demande d'ouverture d'un crédit de 3,700 francs.

INSPECTION SANITAIRE DES VIANDES DE ROUBAIX. — L'arrêté suivant vient d'être affiché :

« Le Maire de la ville de Roubaix, « Vu la loi des 16-24 août 1890 et la loi du 21 juillet 1881 sur la police sanitaire ;

Considérant : « Qu'il est du devoir de toute municipalité soucieuse de l'intérêt et de la santé de ses administrés de veiller à la salubrité des denrées alimentaires ;

« Que les mesures prises par les localités environnantes pour l'inspection des viandes dites foraines, doivent naturellement avoir pour résultat de faire refuser sur notre ville les viandes nuisibles, ou de mauvaise qualité, et qu'il importe de faire cesser au plus tôt un état de choses aussi dangereux ;

« Arrête : « Article 1er. — Il est établi un bureau permanent pour la vérification des viandes foraines introduites en ville et des denrées alimentaires en vente dans les halles centrales ; un second bureau de vérification sera établi à l'abattoir.

« Art. 2. — Le bureau permanent a son siège aux halles centrales ; son personnel se compose : D'un médecin vétérinaire, inspecteur principal, chef du service ; Du Directeur des halles centrales ; D'un inspecteur chargé spécialement de la vérification des viandes ; D'un inspecteur ambulant. Ces agents sont assermentés et, en cette qualité, constatent directement les contraventions par des procès-verbaux.

« Art. 3. — L'inspecteur principal a seul la direction du service. Il prononce dans les cas difficiles qui lui sont soumis par les agents sous ses ordres et prend une part active à l'inspection de l'abattoir et des marchés. Il adresse à l'Administration municipale un rapport mensuel sur le service de la vérification.

« Art. 4. — Tous les animaux présentés à l'abattoir devront être visités par le médecin-vétérinaire.

« Art. 5. — Les viandes ne peuvent sortir de l'abattoir qu'après avoir été inspectées par le service de la vérification.

« Art. 6. — L'abattage de tout animal impropre à l'alimentation est formellement interdit à l'abattoir.

« Art. 7. — Tout animal se trouvant sans l'insinuation d'une maladie quelconque, ou paraissant ne devoir fournir qu'une viande de qualité inférieure, sera, dès son entrée à l'abattoir, l'objet d'une déclaration au surveillant, qui la fera marquer et séquestrer dans une écurie spéciale.

« L'animal ne pourra être abattu qu'après avoir donné au surveillant. Tous ses viscères devront rester dans l'échouoir. Les poumons demeureront attachés à la poitrine, jusqu'à ce qu'il soit statué par l'inspecteur principal sur l'état sanitaire de la viande.

« Art. 8. — Il est interdit d'une manière absolue, de souffler, lors de l'abattage, les boeufs, taureaux et vaches.

« Art. 9. — Les chevaux destinés à l'alimentation ne peuvent être abattus qu'à l'abattoir. La viande en sera estampillée avant sa sortie de l'échouoir, et ne pourra être vendue que dans les établissements spéciaux portant l'enseigne suivante : *Boucherie de cheval*.

« Art. 10. — Sont considérées comme viandes foraines et soumises aux dispositions du présent arrêté les viandes de provenance extérieure, dont l'énumération suit :

1° Les viandes fraîches de taureau, bouff, vache, génisse, veau, mouton, agneau, chèvre, chevreau, porc.

2° Les viandes salées ou fumées ;

3° Les abats et issues d'animaux.

« Art. 11. — Défenses expresses sont faites d'introduire en ville :

1° Des viandes gâtées, corrompues ou nuisibles ;

2° Des viandes provenant d'animaux atteints de phthisie ;

3° Toute viande maigre ou sécheresse, soit que cet abus résulte de l'âge, du travail, d'une insuffisance d'alimentation, ou d'une maladie, quelle qu'en soit la nature ;

4° Des viandes soufflées provenant de bouff, taureau et vache ;

5° Des viandes lardées ou trichinées ;

6° Des viandes de cheval ;

« Art. 12. — Les animaux de l'espèce bovine introduits en ville, devront être dépecés par moitié ou quartiers ; les poumons devront rester at-

tachés, afin qu'il soit facile de constater leur bon état.

« Art. 13. — Les viandes présentées à l'introduction qui sont frappées du timbre de l'octroi ; elles sont ensuite dirigées vers le bureau de vérification aux halles centrales ou à l'abattoir, par les voies les plus directes et sans pouvoir en être détournées. Le service de l'octroi les escorte quand il le juge utile.

« Art. 14. — Toutes ces viandes introduites en ville ne peuvent être livrées à la consommation qu'après avoir été vérifiées aux Halles Centrales, à moins qu'elles ne portent un cachet prouvant qu'elles ont été vérifiées à l'abattoir de Lille.

« Exemption sera faite pour les morceaux de viandes pesant 5 kil. et moins, et pour la viande qui ne fait que traverser la ville sous escorte.

« Art. 15. — Les viandes foraines entrant à Roubaix, à l'exception de celles qui ne font que traverser la ville sous escorte, sont soumises à un droit supplémentaire de vérification fixe de vingt-cinq centimes par 50 ou fraction de 50 kil.

« Le droit est payé à l'entrée en ville dans les bureaux d'octroi, où un registre spécial est affecté à cette perception.

« Le droit demeure acquis à la Ville, même dans le cas où, après vérification, la viande a été l'objet d'une saisie, ou refusée.

« Art. 16. — M. le Vétérinaire chargé de la surveillance de l'abattoir et des denrées alimentaires, M. le commissaire central de police et M. le Directeur de la Halle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui recevra son effet à dater d'un mois après sa publication.

CE MATIN, à huit heures et demie, a eu lieu, en la chapelle des Visitandines, la cérémonie de la profession de Mesdemoiselles Florine et Eugénie Vandepuette.

Avant la cérémonie, M. Dehon, curé de Limont-Fontaine, ancien vicaire de l'église Sainte-Elisabeth a déposé, dans une touchante allocution, la grandeur de l'acte solennel qui allait s'accomplir. Mettant en parallèle les dangers et les souffrances de la vie mondaine et la paisible félicité de la vie religieuse, M. Dehon a exposé, aux jeunes novices, quelle serait leur future existence et le bien qu'elles étaient appelées à faire dans la sainte maison dont les portes allaient pour toujours se fermer sur elles.

Avec l'accent de bonté et de sincérité qui lui avait acquis l'affection de ses anciens paroissiens de Ste-Elisabeth, M. le curé de Limont-Fontaine a montré aux deux professes la gravité et la véritable signification des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance qu'elles allaient prononcer.

Mesdemoiselles Vandepuette ont ensuite prononcé ces vœux à haute voix, au milieu du recueillement et de l'émotion profonde de toute l'assistance.

COURS DE GÉOGRAPHIE. — Samedi prochain à huit heures un quart, M. David fera, dans le local de la Bourse, une conférence sur Obock et les intérêts du commerce français dans la mer Rouge.

LE CHORAL NADAUOFFERIRA une grande fête musicale à ses membres honoraires, lundi, 4 février, à l'Hippodrome.

Plusieurs artistes de grand mérite ont promis leur concours.

Nous publierons dans quelques jours, le programme de cette attrayante soirée.

DEUX JEUNES GENS, de 16 et 17 ans, ont volé, à Mme Dupriez, rue du Coq-Français, un couteau mécanicien servant à éplucher les pommes de terre. Ils ont été arrêtés. Ils se nomment Ferdinand Duhem et Jules Allainck. Ces deux jeunes gens n'avaient pas de domicile fixe.

UN HOMME IYRE, Théodore Cattelin, tisserand à Tourcoing, faisait tout de tapage dans la rue de Roubaix, lundi soir, qu'un agent de police intervint pour l'engager à se calmer. Cattelin reçut fort mal ces observations, proféra des injures, des menaces, et alla même jusqu'à frapper l'agent. Celui-ci, aidé de plusieurs collègues, a conduit l'ivrogne au poste.

ENCORE UNE SERVANTE VOLEUSE. — Une jeune fille, connue sous le nom de Marie, et employée comme servante chez M. Lesaffre, boulanger rue de Camille, s'est enfuie de chez son maître, après lui avoir volé une somme de trois cents francs.

TOURCOING

VOIS A MOUVIEUX. — Pendant une des nuit dernières, des voleurs se sont introduits dans une petite maisonnette qui sert d'atelier à Auguste Demay, menuisier à Mouveaux, et qui est situé près de son habitation.

Pour entrer dans ce bâtiment ils ont dû décrocher un chais et briser trois carreaux.

Demay, ayant entendu du bruit, cria : qui est là ! Dans la crainte d'être découverts les voleurs sont partis n'emportant avec eux qu'une flanelle estimée cinq francs.

La même nuit, et probablement à la même heure, d'autres voleurs qui l'on suppose appartenir à la même bande, s'approprièrent cinq flanelles en laine blanche et deux dévilles robes d'été, formant ensemble une valeur de vingt francs.

Ces objets étaient placés sur une corde tendue en plein air, à une distance de cent mètres environ de la maison des époux Duprez auxquels ils appartenaient.

Les époux Duprez sont voisins de M. Auguste Demay.

TENTATIVE DE VOL. — M. Lermet, cultivateur à Marq-en-Barœul, est venu se plaindre à la gendarmerie qu'un nommé L... avait tenté de lui soustraire une certaine quantité de perches servant à ramer les bois.

L... aurait été pris sur le fait, et apercevant Lermet, se serait enfui ; mais Lermet le rejoignant, L... frappa le propriétaire du bien d'un coup de canne. Comme tout mauvais cas est niable, L. dit qu'il est accusé à faux.

L... ne jouit pas d'une très-bonne réputation, il a déjà été condamné une fois pour vol et une autre fois pour fraude.

VOLEUR AU HAMEAU DU PONT. — Dans la nuit du 19 au 20 de ce mois, des voleurs se sont introduits dans un poulailler appartenant à M. Dubard, demeurant au hameau du Pont, communes de Marq-en-Barœul.

Ils ont tué en place quatre poules et un coq estimés ensemble 18 francs.

Par une imprudence que l'on ne conçoit guère,

le poulailler, distant de quelques mètres de l'habitation, ne ferme que par un verrou situé à l'extérieur.

Les voleurs avaient beau jeu. Il est bon d'avoir de la confiance, mais pas trop s'en faire.

LILLE

L'INCENDIE DE ST-MAURICE

Un incendie, d'une violence extraordinaire a détruit, hier, au soir, les ateliers de M. Franchon-Bécue, tanneur à St-Maurice.

Les ateliers sont situés à côté de la station des tramways, dans l'espace compris entre le dépôt et la rue St-Druon.

La façade principale s'ouvre sur la rue du Faubourg-de-Roubaix. Elle comprenait deux étages d'une étendue d'environ 12 mètres sur 60 mètres de profondeur. Les ateliers étaient réparés de la rue St-Druon par une rangée de maisons d'ouvriers, qu'occupaient une centaine de ménages.

L'incendie C'est hier, vers 4 heures 1/2, que l'incendie s'est déclaré dans un local situé à l'arrière des ateliers. Un ouvrier, d'origine belge, nommé Félix, avait à faire une mixture de goudron-percha et de sulfure de carbone. Il avait pris pour cela une bouteille de benzine qu'il tenait à la main. Il voulut allumer le gaz pour faire sa préparation. La benzine prit feu. Félix lâcha la bouteille, et le liquide enflammé se répandit sur le parquet.

L'ouvrier a eu les manches de sa chemise brûlées. Il prit peur et s'enfuit aussitôt en criant : Au feu ! A ce moment, M. Franchon accompagnait un de ses clients, tandis que les autres ouvriers quittaient leur travail.

L'incendie gagna avec une prodigieuse rapidité et une heure après, la toiture de l'établissement tout entier, s'effondrait avec un bruit effroyable.

Les secours Le tocin retentit aussitôt à l'église St-Maurice. Les pompes de Fives et de Mors-en-Barœul arrivèrent rapidement et furent mises en batterie. Mais que pouvaient-elles faire contre cet immense brasier ? D'ailleurs, l'eau faisait complètement défaut.

Les secours ont été organisés avec une déplorable lenteur. Le feu a éclaté à 4 heures 1/2, et à 6 heures 1/4 une partie du deuxième étage s'effondra. Les poutres crévent les planchers du premier étage qu'il incendie à son tour.

A 6 heures 20 minutes le rez-de-chaussée prend feu. A la même heure, la première pompe à bras de Lille arriva.

A 7 heures moins vingt, on entend enfin retentir le sifflet de la pompe à vapeur ! On essaya d'ouvrir le réservoir d'eau des tramways, la clef se cassa. On perdit une demi-heure à mettre la masse du réservoir à jour. Il y a là 220 mètres cubes d'eau qui sont absorbés en quelques minutes.

La pompe à vapeur a sa prise à 250 mètres du lieu du sinistre, dans la rue du Chevalier-Français, mais les tuyaux, mal ajustés, laissent échapper en maints endroits une quantité d'eau précieuse. On emplit la bêche de la pompe à vapeur, mais, en trois coups de piston, elle est mise à sec et l'opération est à recommencer.

Aucun secours sérieux à espérer de ce côté. On a recours aux pompes à bras qu'on a placées dans la cour d'un estaminet voisin et dans la rue Saint-Druon.

Le sauvetage Dès la première heure, M. Franchon, aidé de son personnel, avait sauvé ses livres de commerce et son mobilier ; quant aux marchandises, enfermées pour la plupart dans des caves voûtées, il est impossible de savoir si elles ont souffert. Mme Franchon s'est évanouie ; elle a dû être conduite chez un voisin.

Mais c'est dans la rue St-Druon surtout que le spectacle était déolant. Tous les ouvriers dont les maisons sont contigües à l'immeuble incendié jettent leur pauvre mobilier par les fenêtres.

C'est en vain que la police les adjure d'arrêter le sauvetage en leur représentant que le danger n'est pas imminent ; toutes les applications se haurent à un affolement qu'il est impossible de calmer. Les meubles volent de toutes les fenêtres à la fois, tombent dans la boue, se cassent ou se salissent.

A 6 heures, la vaste cour d'une usine voisine, était encombrée et ressemblait à une salle du Temple. Le long des murs de la rue, d'autres mobiliers contantés par petits tas, gardés par leurs propriétaires moroses ou pleurant.

Pendant ce temps, des flammèches retombent en pluie de feu dans la rue ; les papiers gisent sur plus exposés que dans l'intérieur des maisons. Enfin les flammes s'éteignent, la nuit se fait, quelques lampes fumeuses piquent leurs lumières incertaines sur l'obscurité, éclairant d'une lumière incertaine cette scène de désolation. Dans un estaminet, toute la vaisselle a été brisée en la voulant sauver.

Les pertes Les pertes sont inconnues. On croit, cependant, qu'elles s'élèvent à plus de 200,000 francs, mais elles sont heureusement couvertes par une assurance.

Le vent du sud-est, qui soufflait avec violence, pouvait communiquer le feu à une fabrique de balais, contigüe à l'immeuble incendié. Il n'en a heureusement rien été.

Les personnes présentes Parmi les personnes présentes nous avons remarqué M. le curé de Saint-Maurice, extra muros et ses vicaires, qui se sont particulièrement dévoués. M. le maire de Lille, M. Raguet, chef du cabinet du préfet ; M. le substitut Herbut, M. le capitaine de gendarmerie, M. Gasser, commissaire central.

Les incidents Dans tous les drames, il y a la note comique. Elle nous a été fournie à Saint-Maurice par un brave homme qui s'est introduit, au plus fort de l'incendie, au premier étage de la maison d'habitation de M. Franchon. Le second étage déjà effondré, le premier allait croquer à son tour, lorsqu'un spectateur s'écria : Il y a quelqu'un dans la maison ! Personne n'y voulait croire.

Enfin on se décida à pénétrer dans l'immeuble, et un agent de police ramena un ouvrier tenant dans sa main un médaillon fumé et protestant avec rage parce qu'on l'avait troublé.

M. Droulez a eu son chapeau défoncé par un

morceau de bois de lit et il a été très-légerement contusionné.

La pompe à vapeur jetait toujours ses jets intermittents sur les décombres.

UN CRIME

Hier, à 7 heures 1/2 du soir, les passants, attirés par des appels réitérés, se précipitèrent vers les bords de la Bassée-Deule, à Lille, et retirèrent de l'eau une jeune fille de 20 ans, qui s'évanouissait dans leurs bras.

Transportée immédiatement au poste des pompiers de la Halle aux aciers, la jeune fille reçut les soins que nécessitait son état et ne tarda pas à reprendre ses sens.

Interrogée par les personnes présentes, elle déclara se nommée Angèle Delvaux, originaire de Rosières (Somme) et depuis un mois servante à Lille, rue de la Monnaie.

Au moment où elle passait près du Pont-Neuf, s'elle dit, un individu s'est précipité vers elle, lui a pris à bras-le-corps et la tint ainsi pendant une ou deux minutes. Tandis qu'elle appelait au secours, on entendit des pas dans le lointain. Alors cet individu, la soulevant dans ses bras, la jeta dans le canal et s'enfuit.

Une enquête est ouverte.

LA CONFÉRENCE DE M. DE MUN. — Nous avons rappelé hier que c'est samedi prochain, à huit heures un quart du soir, que M. le comte de Mun, député de la Vendée, doit faire à l'Hippodrome une conférence sur la Question ouvrière.

Les dames sont admises à cette conférence, dont il est inutile de faire ressortir le puissant intérêt, étant donné le sujet que l'éminent orateur doit développer.

On peut se procurer des cartes, rue Marais, 16 ; à l'œuvre Saint-Charles Borromée, rue de la Baïe, 104 ; au Cercle Saint-Maurice, rue de Tournai, 49 ter.

L'ANNIVERSAIRE DU 21 JANVIER. — Hier matin, à onze heures, une messe a été célébrée dans la basilique de Notre-Dame de la Treille, en commémoration de la mort du roi Louis XVI. L'assistance était nombreuse. Le *Stredella* a été chanté avec accompagnement d'orgue.

L'ŒUVRE DES MESSES. — Nous lisons dans la Semaine religieuse : « L'autorité diocésaine, de plus en plus désireuse de dégager sa responsabilité relativement aux agissements de M. A. Boileux (Tourcoing-Mouscron), fait de nouveau remarquer que son œuvre des messes et ses publications n'ont pas l'approbation de Mgr l'archevêque. »

« Comme la propagande de M. Boileux s'étend à toute la France et à toute la Belgique, nos confrères de la presse religieuse sont instamment priés de vouloir bien reproduire cet avis. »

M. TESTELIN. L'Union républicaine s'est réunie hier pour procéder au renouvellement de son bureau. M. Testelin, vice-président sortant, a été élu président.

LE GÉNÉRAL LALLEMAND. — Le Figaro public quelques portraits à la plume de nos commandants de corps d'armée. Voici en quelques termes le portrait du général Lallemand :

Le général Lallemand est né en 1817, dans les Ardennes. Il est d'origine alsacienne et parle parfaitement l'Allemand.

C'est un magnifique soldat, comme nos chères provinces de l'Est nous en ont tant donné ! à la stature, la démarche et l'attitude imposantes. Tout en lui inspire la confiance et le respect.

Il sort de l'école-mère et a fait la plus grande partie de sa carrière en Afrique. Pendant quelques années, il a commandé la subdivision de Séfif dont l'organisation était due au maréchal Bugeot, dont il fut longtemps l'aide-de-camp et le collaborateur précieux.

Colonel en 1860, général de brigade en 1866, divisionnaire cinq ans plus tard.

Il a succédé au général Clinchamps comme chef de la 1re brigade à Lille. Il est, avec le général Sausser, le seul commandant de corps d'armée qui soit décoré de la médaille militaire.

Depuis le 3 février 1890, il est grand-croix de la Légion d'Honneur.

En 1871, nos calamités vint se joindre une formidable insurrection en Algérie, qui mit en péril notre conquête si glorieusement et si chèrement achetée. Le général Lallemand fut jugé le plus capable de diriger la répression de la révolte. Il reconquit la grande Kabylie avec la décision et la science militaire d'un grand capitaine.

M. Thiers disait même, que c'était à lui que l'on devait la conservation de notre colonie.

Mais après avoir rendu cet éminent service à la patrie, il ne crut pas sa tâche achevée.

La fatale campagne de 1870-71, dont nous sortions brisés, lui faisait sentir la nécessité de se remettre à l'étude de la grande guerre. Il se consacra à un travail acharné de dix heures par jour, traduisant tous les ouvrages militaires qui parurent alors en Allemagne. Aussi n'est-il pas aujourd'hui, non seulement en France, mais encore en Europe, un officier plus érudit et ayant plus médité sur les choses de la guerre.

Il consigna à fond l'organisation des armées étrangères et leurs moyens techniques de préparation à l'action. Pas un auteur allemand qu'il n'ait traduit et apprécié en connaissance de cause.

De l'opinion même de ses pairs, à défaut du due d'Annam, il serait tout naturellement indiqué, au jour de la lutte, pour un des plus importants commandements d'armée. Sa place quant à présent est nettement marquée à la tête du Comité d'état-major, si ce principe est maintenu que, dans chaque arme, l'officier général le plus distingué doit être, sous l'autorité du ministre, le premier conseiller dans les choses de son arme.